

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
NIÈVRE & SOMME



DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT
D'INITIATIVES CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NIÈVRE & SOMME

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT D'INITIATIVES CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Depuis 2018 et en complément de son projet de politique culturelle, la Communauté de Communes Nièvre & Somme accompagne la mise en œuvre de projets culturels initiés sur son territoire.

La Communauté de Communes Nièvre & Somme met en œuvre un vaste projet culturel innovant, qui contribue à la mutation de son territoire et favorise l'expression de ses populations par le biais de l'Art et la Culture, dont les axes de développement sont :

La lecture publique | Le spectacle vivant | La musique | Les patrimoines culturels

En plus de ce projet structurant, de nombreuses initiatives complètent et participent à la vie culturelle et l'attractivité du territoire (expositions, valorisations de patrimoines, événementiel...).

La Communauté de Communes accompagne certains projets à vocation culturelle qui viennent compléter sa politique et dont les conditions essentielles sont :

- **La cohérence / complémentarité avec le projet culturel de la CCNS**

Participer à la mutation – la valorisation – le rayonnement du territoire

Favoriser l'épanouissement - les libertés de pensées & l'expression des populations

Créer du lien social & intergénérationnel

Contribuer à la réussite éducative – l'insertion sociale et professionnelle

Lutter contre les inégalités - discriminations – sectarismes

- **La pertinence / le rayonnement du projet sur le territoire et au-delà**

- **La faisabilité / le bon équilibre budgétaire**

- **L'émergence de nouvelles formes artistiques / l'originalité du projet**

Des structures du territoire (communes, associations, établissements socio-éducatifs...) peuvent ainsi solliciter la Communauté de Communes Nièvre & Somme afin de bénéficier d'un accompagnement financier, sous forme de subvention annuelle, pour la mise en œuvre d'un projet à caractère culturel sur le territoire et en complément d'autres financements institutionnels.

Les membres qui composent la commission culture de la CCNS étudieront les différentes demandes et valideront les choix d'accompagnements financiers des projets pour la collectivité sur la base des crédits annuels votés par le Conseil Communautaire.

(cf. délibération du conseil communautaire N° 08 | 2018 du 05 février 2018).

Le Conseil Communautaire par délibération, confirmera la participation de la CCNS.

Les structures qui souhaitent bénéficier de l'accompagnement de la CCNS doivent effectuer une demande de financement chaque année, même si le projet se déroule ou se reconduit sur plusieurs années. Les structures ne peuvent solliciter la CCNS qu'une fois par an dans le cadre du dispositif d'accompagnement d'initiatives culturelles sur le territoire.

Une demande supplémentaire pourra être formulée par une structure et étudiée par la CCNS en cas d'événement exceptionnel et sous réserve des capacités budgétaires de l'intercommunalité.

Les structures ont pour obligation de remplir le formulaire édité par la CCNS et présenter un bilan à l'issue de chaque événement.

En cas de non-présentation d'un bilan pour un projet soutenu par la CCNS, la structure ne pourra plus formuler de demande d'accompagnement auprès de la CCNS.

Les équipes artistiques associées à la CCNS dans le cadre de sa politique culturelle, ainsi que les collèges du territoire disposant d'une subvention annuelle, ne peuvent solliciter une aide dans le cadre de ce dispositif.

Toutes les structures qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement financier de la CCNS pour la mise en œuvre d'un événement à vocation culturelle sur le territoire ont désormais obligation d'intégrer et respecter les closes du DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT D'INITIATIVES CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE.

La Communauté de Communes Nièvre & Somme se réserve le droit de modifier les conditions d'attributions des financements définis dans son dossier de demande de subvention en fonction de ses orientations et capacités budgétaires.

MODE DE CALCUL ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR LA CCNS

Les projets dont le montant de dépenses globales ne dépasse pas 500€ ttc ne seront pas pris en compte par la CCNS dans le DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT D'INITIATIVES CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE.

Le calcul d'attribution de subvention, pouvant aller de 250€ à 5000€ maximum par projet, est établi en fonction de l'événement et du montant de dépenses globales.

Les dossiers sont à adresser à la CCNS par voie postale, mail ou à déposer dans les locaux de La CCNS à Flixecourt dans les délais qui seront impartis chaque année. Ils seront étudiés par les Membres de la Commission Culture.

Il est conseillé de faire une demande d'accusé de réception.

Seuil de dépenses minimum pour les projets : 500€

Pas de montant maximum de dépenses exigé dans le dispositif

- Subvention minimum de la CCNS : 250€

En fonction des différents critères établis dans le DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Sous réserve de validation du projet par la commission culture et le Conseil Communautaire de la CCNS

- Subvention maximum de la CCNS :

20% du montant de la dépense globale réelle plafonné à 5000€ par projet

En fonction des différents critères établis dans le DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Sous réserve de validation du projet par la commission culture et le Conseil Communautaire de la CCNS

- Modalités de versement des subventions :

En cas de validation de la participation de la CCNS, une convention de partenariat sera établie entre la CCNS et la structure en charge du projet pour établir les modalités de versement des financements.

La CCNS pourra éventuellement engager un premier versement à hauteur de 50% de la subvention accordée une fois la convention validée entre les deux parties.

Un second versement sera réalisé sur présentation du bilan de l'événement, au prorata des dépenses réelles effectuées, et en fonction des recettes obtenues (en cas de recettes supérieures au prévisionnel, la CCNS se réserve le droit de revoir sa participation à la baisse),

En cas d'annulation de l'événement ou de modification du programme déclaré dans le dossier de demande de subvention, la structure se trouvera dans l'obligation de rembourser les sommes perçues par la CCNS.

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

STRUCTURE / PORTEUR DU PROJET

(Commune / association ou collectif / établissement)

.....
.....

CONTACT RÉFÉRENT DU PROJET

Nom de la personne en charge du projet



Mail

NOM DU PROJET

.....
.....

INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE

Représentant(e) légal(e) de la structure

N° Siret

Code APE

Licence d'entrepreneur du spectacle

Adresse

.....
.....
.....
.....



Mail

Site internet

Présentation / description de la structure

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

INFORMATIONS SUR LE PROJET

Date(s) / période(s) de réalisation du projet

.....

.....

Lieu(x) de réalisation du projet

.....

.....

Structure(s) / association(s) partenaire(s) du projet

.....

.....

.....

Public (s) ciblé(s)

Personnel(s) rémunéré(s) et / ou bénévole(s) intervenant(s) sur le projet

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NIÈVRE & SOMME

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT D'INITIATIVES CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE

HISTORIQUE / OBJECTIFS DU PROJET

Si le projet a déjà eu lieu sur le territoire, préciser depuis quand et joindre un bilan qualitatif et budgétaire des éditions précédentes au dossier de demande de subvention.

Si le projet est innovant et amené à perdurer, en préciser les objectifs.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

COMPLÉMENTARITÉ / COHÉRENCE AVEC LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA CCNS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DISPOSITIFS DE COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET

Supports de communication édités (programmes / flyers / affiches...)

Préciser les quantités et modes de diffusion sur et hors territoire

.....

.....

.....

.....

.....

Communication numérique (site internet / réseaux sociaux / mailing...)

Préciser les fréquences de diffusion d'informations numériques et adresses des sites référents

.....

.....

.....

.....

.....

Communication presse & médias

.....

.....

.....

.....

.....

Autres modes de communication

.....

.....

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NIÈVRE & SOMME

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT D'INITIATIVES CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Dossier à retourner par voie postale, mail ou à déposer à la :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NIÈVRE & SOMME

1, Allée des Quarante

B.P. 30 214

80 420 FLIXECOURT

- Référente du dispositif pour la CCNS :

Catherine LAMBERT / Responsable du Service Culturel

☎ 03 22 39 40 48 – c.lambert@nievresomme.fr

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

- Tous documents utiles pouvant compléter ou détailler la présentation du projet
- Budget prévisionnel équilibré et détaillé du projet comprenant
 - L'ensemble des dépenses et recettes prévues
 - Salaires et charges de personnel(s) rémunéré(s)
 - Dépenses / achats de prestations artistiques
 - Services / prestations extérieures
 - Autres dépenses
 - Détail des recettes (fonds propres / subventions / recettes diverses...)
- Un Relevé d'Identité Bancaire de la structure

OBLIGATIONS POUR LA STRUCTURE EN CAS D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PAR LA CCNS

- Intégration du logo de la Communauté de Communes Nièvre & Somme sur l'ensemble de ses supports de communication (papier ou numérique)
Logo qui sera fourni par les services de la CCNS
- Intégration (en fonction des supports) de la mention « *Projet soutenu par la Communauté de Communes Nièvre & Somme dans le cadre de son dispositif d'accompagnement d'initiatives culturelles sur le territoire* »
- Présentation d'un bilan (qualitatif / quantitatif / budgétaire détaillé) du projet suite à sa réalisation pour le versement du solde de la subvention attribué par la CCNS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NIÈVRE & SOMME

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT D'INITIATIVES CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

(A remplir obligatoirement pour toutes les demandes de subvention)

Je soussigné(e) Mme / Mr

représentant(e) légal(e) de

sollicite une subvention de la Communauté de Communes Nièvre & Somme dans le cadre de son dispositif d'accompagnement d'initiatives culturelles sur le territoire, pour la réalisation du projet intitulé

certifie exactes les informations énoncées dans le présent dossier de demande de subvention

et être à jour de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements afférents à la structure et au(x) projet(s) développé(s)

Fait à

le

Signature du / de la représentant(e) légal(e)